Nations Unies S/PV.6500



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6500e séance

Mardi 22 mars 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Li Baodong	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	Mme Čolaković
	Brésil	M. Fernandes
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Gupta
	Liban	M. Karanouh
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2011/120)

11-27283 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2011/120)

Le Président (*parle en chinois*) : En vertu de l'article 37 du Règlement provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Afghanistan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/147, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/120, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales, et sur le document S/2011/118, qui contient une note verbale datée du 4 mars 2011, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une lettre datée du 1er mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1974 (2011).

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Afghanistan.

M. Tanin (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, au cours de laquelle le Conseil vient d'adopter la résolution 1974 (2011) qui proroge de 12 mois le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). L'Afghanistan salue l'adoption de cette résolution, qu'il considère comme une mesure importante en faveur du renforcement de notre partenariat avec l'ONU et la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies apporte une contribution essentielle aux efforts déployés pour instaurer la paix, la sécurité et la stabilité en Afghanistan. Le peuple et le Gouvernement afghans lui en sont reconnaissants.

La résolution adoptée aujourd'hui est importante à divers titres. Elle représente l'engagement de l'ONU à continuer à appuyer le peuple et le Gouvernement afghans. La résolution insiste sur l'appropriation et la conduite des activités par l'Afghanistan, et demande que l'ONU adopte une démarche plus centrée qui soit en accord avec la transition vers une appropriation et une conduite des activités par les Afghans eux-mêmes et vise à rationaliser les activités de l'ONU et du système des Nations Unies dans le sens d'une unité d'action des Nations Unies, conformément aux programmes prioritaires nationaux de l'Afghanistan. Nous saluons en outre l'examen du mandat et de l'appui de l'ONU, qui aura lieu avant la fin de l'année. Nous l'attendons avec intérêt, car il constitue une mesure importante vers l'amélioration de l'efficacité du rôle de l'ONU en Afghanistan.

Alors que l'Afghanistan entame le processus de transition, le rôle de l'ONU demeurera crucial dans les années à venir. Nous attachons une grande importance à notre partenariat avec l'ONU et avec d'autres partenaires internationaux, dont l'engagement et l'appui indéfectibles nous ont permis de parvenir où nous en sommes. Nous comptons bien renforcer ce partenariat afin d'atteindre notre objectif commun : la paix en Afghanistan, pendant la transition et au-delà.

Je remercie les membres du Conseil de leur contribution à la résolution qui vient d'être adoptée. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance à la délégation allemande, ainsi qu'à l'Ambassadeur Peter Wittig et à ses collègues, qui ont conduit les négociations sur la résolution.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.

11-27283